



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté du 15 novembre 2022  
portant création du bureau de vote électronique centralisateur pour l'élection des commissions  
consultatives mixtes académique et interdépartementale de l'académie de Lille**

—————  
**La Rectrice de l'Académie de Lille**

**VU** le code de l'éducation, notamment son article R. 914-10-17 ;

**VU** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'État ;

**VU** le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1-** Il est institué un bureau de vote électronique centralisateur pour l'élection des commissions consultatives mixtes académique et interdépartementale de l'académie de Lille.

Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

**ARTICLE 2-** Le bureau de vote électronique centralisateur mentionné à l'article 1<sup>er</sup> est institué pour les élections fixées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022.

Il est constitué dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé.

### **ARTICLE 3-**

I - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant l'administration suivants :  
Président, M. VAUTHEROT Sébastien, secrétaire général d'académie adjoint  
Secrétaire, Mme DUFRECHOU Sylvie, cheffe du département de l'enseignement privé  
Secrétaire suppléant, M. CATHELIN Matthieu, adjoint à la cheffe du département de l'enseignement privé

II - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend l'assesseur suivant :  
M. DELAHAYE Axel, adjoint à la cheffe du département de l'enseignement privé

III - Le bureau de vote électronique centralisateur comprend les membres représentant les organisations syndicales, fédérations ou liste d'union candidates à au moins une élection entrant dans son champ de compétence suivants :

M. LEFEBVRE DE RIEUX Thibaut, délégué de la CGT Enseignement privé candidate à l'élection de la commission consultative mixte académique  
Mme POREYE, déléguée suppléante de la CGT Enseignement privé candidate à l'élection de la commission consultative mixte académique  
M. INGELAERE Arnaud, délégué du Snec-CFTC candidat à l'élection de la commission consultative mixte académique  
Mme CABARET Anne, déléguée suppléante du Snec-CFTC candidat à l'élection de la commission consultative mixte académique  
Mme DESPRETZ Christine, déléguée du SUNDEP-solidaires candidat à l'élection de la commission consultative mixte académique  
Mme DEQUET Manon, déléguée suppléante du SUNDEP-solidaires candidat à l'élection de la commission consultative mixte académique  
M. LEBLANC David, délégué du SPELC candidat à l'élection de la commission consultative mixte académique  
M. MAILLARD Patrick, délégué suppléant du SPELC candidat à l'élection de la commission consultative mixte académique  
M. THEUNIS Benoît, délégué du SNALC candidat à l'élection de la commission consultative mixte académique  
M. PETITBERGHIEN Grégory, délégué suppléant du SNALC candidat à l'élection de la commission consultative mixte académique  
Mme CLAES-BECK Nadia, déléguée de la CFDT candidate à l'élection de la commission consultative mixte académique  
M. MEULEBROUCK Olivier, délégué suppléant de la CFDT candidate à l'élection de la commission consultative mixte académique  
M. HERPE Nicolas, délégué du SYNEP CFE-CGC candidat à l'élection de la commission consultative mixte interacadémique

**ARTICLE 4-** Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Fait à Lille, le 15 novembre 2022



Valérie CABUIL